



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : www.sitecommunistes.org

Hebdo : Communistes.hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes2@wanadoo.fr

17-12-2014

Entreprise Aubret (44) : La lutte paie

Après 8 jours de grève et d'occupation de leur usine, à l'appel de la CGT, les salariés de l'entreprise Aubret de Saint-Mars-La-Jaille (Loire Atlantique) ont obtenu une prime exceptionnelle de 290€, le paiement de 30% des jours de grève et des conditions de travail conformes au droit du travail.

Depuis le 5 décembre 80% des 528 salarié(e)s se sont mis en grève à la suite du refus de la direction d'accorder une prime exceptionnelle de 420€ : "On peut, mais par principe c'est non".

Effectivement Aubret, entreprise de salaison et de transformation de viande porcine, filiale de la "société coopérative " CECAB (1), a les moyens de verser cette prime. En 2013, **3millions d'€** ont été versés aux actionnaires. En 2014 les résultats sont "encore meilleurs", grâce aussi au cadeau de **800 000€ de CICE** (crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi) donné à la direction d'Aubret.

Les revendications ne concernaient pas seulement la prime, mais aussi les **conditions de travail** : heures supplémentaires non payées, appel le matin même pour travailler le **samedi ou/et le dimanche**, payé comme un jour de semaine plus une **prime de 40€** généreusement attribué par M. Le Bihan, directeur d'Aubret... Pression contre les élus du CE pour les empêcher d'aller aux réunions, insultes envers le personnel, rien ne manquait. Il faut dire que l'entreprise avait une longue expérience dans le domaine de la surexploitation des travailleurs: en 2004 la direction d'Aubret (c'est toujours la même aujourd'hui) *employait* des maliens (sans papiers) et des portugais, les faisaient travailler jusqu'à **21h** par jour pour... **800€**.

Lors des négociations, le 12 décembre, qui ont eu lieu en présence de médiateurs, la Sous-préfète a fini par dire que le droit ce n'était pas les

actionnaires, pas la direction d'Aubret, c'était elle ! Les heures supplémentaires seront payées, le délai de prévenance sera de 4 jours, conformément à la loi, il y aura un accord sur l'intéressement et le personnel bénéficiera d'une heure d'information.

L'action des salariés d'Aubret, qui ont lutté pour faire aboutir leurs revendications sans faire appel aux élus ou au gouvernement dont ils savaient qu'ils n'obtiendraient rien, montre que ce n'est que par la lutte qu'on peut faire échec à l'exploitation des travailleurs. Montre que les travailleurs demandent qu'un grand **mouvement de luttes** interprofessionnelles soit impulsé par la direction des syndicats et en particulier par la **CGT**. Ce n'est pas par le dialogue social qu'on luttera contre le capitalisme.

Notre parti Communistes a apporté son soutien à la lutte des grévistes en participant à leurs actions.

⁽¹⁾ Centrale Coopérative Agricole Bretonne, est l'un des tous premiers groupes agro-alimentaires français. A l'automne 2014 la CECAB a fermé sa filiale GAD et licencié, en 2 ans, 1025 salariés.